

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-03-014

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD (arrivée à 20h06), Marc COMBETTE, Florence GAVARD (arrivée à 20h11), René MEASSON, Odile PHILIPPON, Marie-Pierre SEON, Serge TRIIOULEYRE, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD (arrivé à 20h03)

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Arnaud DE MAZENOD, Florence CHEUCLE, Henri CELLIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Florence CHEUCLE pouvoir à Marie-Pierre SEON, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A RACHASSET – DOSSIER MARMEY

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240328-2024-03-014-DE

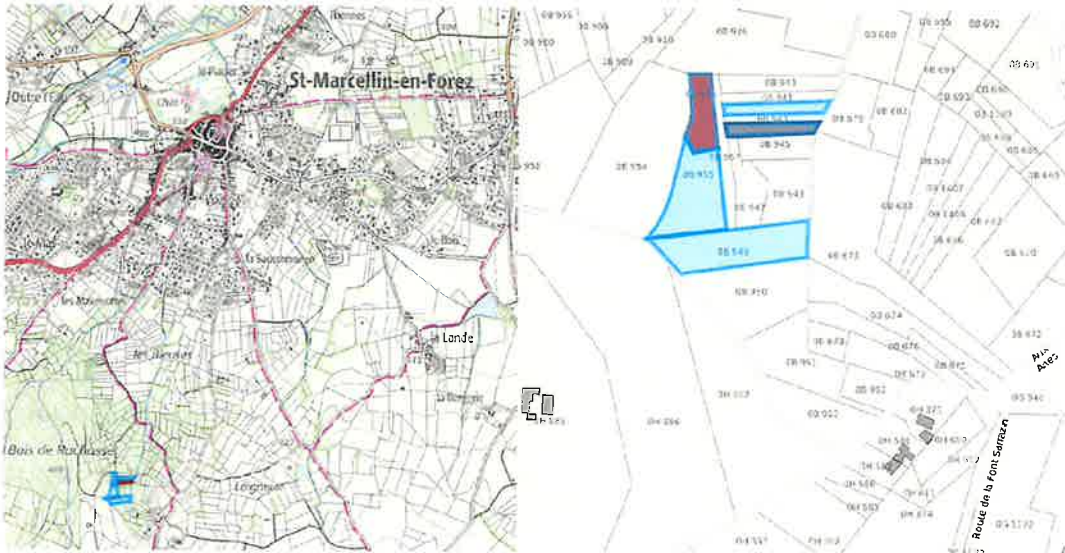
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024
Publication : 05/04/2024

La commune de St Marcellin en Forez a établi un Plan d'Aménagement et de Gestion du Bois de Rachasset pour la période 2012/2031 en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF).

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce plan, il est nécessaire de procéder à des remembrements de parcelles afin de réduire le nombre de propriétaires.

Ainsi, la commune a sollicité Madame MARMEY, propriétaire des parcelles B 942, B 944, B 949 B 955 B 956 situées dans le Bois de Rachasset, d'une surface de 7 610 m², afin d'acheter ces terrains et d'en confier sa gestion à l'ONF.



Par courrier du 20 février 2024, Madame MARMEY a accepté la vente de ses parcelles aux conditions suivantes :

- Achat de la totalité des parcelles B 942, B 944, B 949, B 955, B 956 d'une superficie de 7 610 m² par la commune de St Marcellin en Forez au prix de 0,50 € le m², soit un montant de 3 805 euros ;
- Les frais d'actes liés à cette acquisition seront à la charge de la commune de St Marcellin en Forez, l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- approuve l'acquisition des parcelles B 942, B 944, B 949, B 955, B 956 d'une superficie de 7 610 m² auprès de Mme MARMEY au prix de 0,50 € le m², soit un montant de 3 805 euros

- autorise le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires et accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINTE-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 2 AVRIL 2024

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Patrice BRAUD